n° 50
13 mai
2011

Pages 1041
à 1074

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).
Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....1043

Délibération n° 2011-05-09-2-1 : Calendriers de l'année universitaire 2011-2012 pour les licences.....1043
Délibération n° 2011-05-09-2-2 : Cadrage des EC libres.....1045
Délibération n° 2011-05-09-2-3 : DU « Criminologie ».....1046
Délibération n° 2011-05-09-2-4 : Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).....1048
Délibération n° 2011-05-09-3-1-1 : Compte financier 2010.....1064
Délibération n° 2011-05-09-3-1-2 : Affectation des résultats.....1064
Délibération n° 2011-05-09-3-2 : Décision budgétaire modificative 2011 n° 1 (DBM 1).....1065
Délibération n° 2011-05-09-3-3 : Admissions en non-valeur et remises gracieuses.....1068
Délibération n° 2011-05-09-3-4 : Tarifs de l'institut Confucius - HSK.....1068
Délibération n° 2011-05-09-4 : Statuts du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) des universités de Poitiers et La Rochelle.....1069
Délibération n° 2011-05-09-5 : Programme annuel 2011 de prévention des risques professionnels.....1073

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2011-05-09-2-1 : Calendriers de l'année universitaire 2011-2012 pour les licences

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du CEVU du 4 avril 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOPTE les calendriers de l'année universitaire 2011-2012 pour les licences :

Mention : Gestion	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	190	142	216
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	7 juin	16 juin	31 mai
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	CC intégral Du 25 au 29 juin	CC intégral	CC intégral

Mention : Droit	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	318	213	188
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	20 avril		
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	Du 07 au 11 mai Jusqu'au 29 juin		

Mention : Lettres	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	136	38	46
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	12 mai		
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	Du 14 au 22 mai Jusqu'au 29 juin		

Mention : LEA	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	285	152	166
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	12 mai		
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	Du 14 au 22 mai Jusqu'au 29 juin		Du 14 au 22 mai sauf L3 LECO : du 10 au 14 avril

Mention : Histoire	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	82	65	66
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	12 mai		
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	Du 14 au 22 mai Jusqu'au 29 juin		

Mention : Géographie	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	31	35	29
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	12 mai		
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	Du 14 au 22 mai Jusqu'au 29 juin		

Toutes Mentions du PST	1ère année	2ème année	3ème année
Effectifs étudiants 2010-11	420	526	946
Date de pré-rentrée	5 septembre		
Descriptif des activités de pré-rentrée			
Début des enseignements	Semaine du 5 septembre		
Fin de présence obligatoire des étudiants	16 mai		2 dates selon la problématique de l'organisation des stages par mention : 16 mai / 16 juin
Dates des sessions d'examen du second semestre 1ère session 2nde session	Du 21 au 26 mai Jusqu'au 29 juin		2 périodes selon la problématique de l'organisation des stages par mention : Du 16 avril au 21 avril / Du 21 mai au 26 mai

Délibération n° 2011-05-09-2-2 : Cadrage des EC libres

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du CEVU du 4 avril 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOPTE le cadrage des EC libres selon les règles suivantes :

- Nombre d'EC libres semestriels par UFR :

- 12 pour UFR Droit/Gestion
- 15 pour UFR Sciences
- 13 pour la FLASH

- Seuil minimum d'étudiants inscrits : 12
- Volume horaire maximum d'enseignement par EC : 30 HETD
- Transversalité des étudiants accueillis.

Délibération n° 2011-05-09-2-3 : DU « Criminologie »

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil d'UFR de la faculté de droit, de science politique et de gestion du 10 mars 2011,
Vu l'avis du CEVU du 4 avril 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE la modification du diplôme d'université « Criminologie » dont le contenu est joint en annexe à la présente délibération.

Annexe

Année universitaire 2011-2012

D. U. « Criminologie »

Responsable pédagogique : Céline Laronde-Clérac, MCF, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires

Composante de rattachement : UFR Droit, Science politique et Gestion

Formation initiale [X]
Formation continue [X]

Prévision gestion de la scolarité – EqTP
120h soit 7% d'un temps complet

Durée de la formation : une année

Public visé : Ce DU vise tout d'abord les étudiants juristes titulaires d'une licence en droit inscrits à titre principal au DU ou à titre complémentaire en parallèle d'une inscription en Master I, en Master II ou à l'Institut d'Etudes Judiciaires.
En 2011-2012, il est proposé de l'ouvrir en formation initiale, en fonction des capacités d'accueil du DU et selon le projet des étudiants, à d'autres étudiants de l'ULR titulaires d'une licence ainsi qu'en formation continue à ceux qui s'intéressent à l'étude de la criminologie et aux problèmes de la délinquance.

Procédures d'admission : DU accessible aux titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent et, selon leur projet, aux étudiants non juristes titulaires d'une licence et en formation continue.
Recrutement sur dossier.

Prévision Inscriptions 2011 : 40

Objectif de la formation :
Préparation spécifique organisée par la Faculté de Droit, ce diplôme d'Université apporte une qualification complémentaire en criminologie. Cette qualification renforce la formation de ceux qui présentent les concours et examens professionnels et donne un niveau de compétence qui augmente la performance de ceux qui vont exercer ou qui exercent les métiers de la justice, de la police et de la gendarmerie.
Par ailleurs, ce DU apporte aux étudiants un niveau de compétence qui constitue un pré-requis pour accéder à certains Master II en rapport avec les sciences criminelles.
Equipe pédagogique :
L'équipe pédagogique se compose d'enseignants de l'UFR Droit, Science politique et Gestion et de l'UFR Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur mais également d'intervenants extérieurs professionnels : médecins psychiatres, médecins légistes et Commandant de police, Chef de pôle à la délégation régionale au recrutement et à la formation de Bordeaux.

Présentation de la maquette pédagogique :
Module I : Connaissance du phénomène criminel

Matières	**Volume horaire**	**Enseignants**
Grandes affaires criminelles	20h CM Mutualisation IEJ	Ph. Sturmel, MCF, UFR Droit, Science politique et Gestion de La Rochelle
Criminologie générale	20h CM Enseignement ouvert en EC libre	A. Giudicelli, Pr., UFR Droit, Science politique et Gestion de La Rochelle
Criminologie spéciale	8h CM	Ph. Mary, Professeur de criminologie, Ecole des sciences criminologiques, Université libre de Bruxelles
Psycho-criminologie -les conditions du passage à l'acte	14h CM	Dr. Lambert, Chef de service de pédopsychiatrie, Responsable du pôle de psychiatrie, Président du comité d'Ethique Dr. Meynard, Psychiatre - Chef de service Secteur II Hôpital de LR, Expert auprès de tribunaux, Chargé de cours en psychopharmacologie à Pierre et Marie Curie, Coordonateur auprès du JAP Dr. Parry, Psychiatre - Responsable du secteur III Hôpital de LR Dr. Fasseur, Psychiatre des hôpitaux, consultant à la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré Dr. Puichaud, Psychiatre des Hôpitaux, Expert près la Cour d'appel de Poitiers
Victimologie	10h CM	Dr. Lambert, Dr. Puichaud

Module II : Sciences Forensiques

Matières	Volume horaire	Enseignants
Expertise	6h CM	Dr. Lambert, Dr. Meynard, Dr. Parry, Dr. Puichaud
Police scientifique et technique (dont réglementation des prélèvements et conservation des empreintes génétiques)	12h CM	C. Jean, Commandant de police, Chef de pôle à la délégation régionale au recrutement et à la formation de Bordeaux A. Giudicelli, Pr., UFR Droit, Science politique et Gestion de La Rochelle
Analyses génétiques, chimiques et toxicologiques	12h CM	P. Garcia, Pr., F. Caurant, MCF, UFR Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur
Médecine légale	10h CM	Dr. Chatené et Pettenati, médecins légistes

Dans le cadre de l'Institut d'Etudes Judiciaires, des conférences ouvertes aux étudiants du DU peuvent être proposées.

Modalités de contrôle des connaissances :
Organisation de deux sessions d'examens.
Les enseignements des modules I et II font l'objet d'un oral ou d'une épreuve de questions à réponses courtes notés sur 20.
Sont admis au DU les étudiants ayant obtenu la moyenne générale à l'ensemble des matières.
Les mentions « Assez bien », « Bien » et « Très bien » sont attribuées aux étudiants ayant respectivement obtenu les moyennes de 12, 14 et 16 sur les enseignements des deux modules.
Les étudiants qui, à l'issue de la première année, obtiennent la moyenne à l'un des modules sont admis à redoubler.

Volume horaire global en eqTD : 112h CM soit 168h eq. TD

Délibération n° 2011-05-09-2-4 : Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du CEVU du 4 avril 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE la demande d'habilitation du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) dont le contenu est joint en annexe à la présente délibération.

Université de La Rochelle
Nouvelle offre 2012-2017

Dossier de projet

Intitulé de diplôme : DAEU Option A et Option B

Nom du porteur de projet :

Anne AUBERT

Vice-Présidente Réussite et Insertion Professionnelle

Maître de Conférences

SOMMAIRE

I. FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION.....1050

II. BILAN DE FONCTIONNEMENT 1051

III. OBJECTIFS 1056

IV. CONTEXTE.....1057

V. ORGANISATION DU DIPLOME.....1058

I. FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

Nom du diplôme : Diplôme d'Accès Aux Etudes Universitaires

Spécialités : Option A et Option B

Composante de rattachement : Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle
23 avenue Albert Einstein
17071 La Rochelle cedex 1

A. Modalités d'enseignement

Formation initiale : non

Formation continue : oui

Formation en alternance (par apprentissage ou contrat de professionnalisation) : non

Formation à distance (e-learning) : non

B. Responsable de la formation

Anne AUBERT

Statut : MCF

Section CNU : 69

C. S'agira-t-il ?

d'un renouvellement en l'état ? : non

d'un renouvellement avec modifications : oui

D. Historique de la formation

En cas de renouvellement avec modifications, préciser succinctement la nature et l'étendue des modifications :

C'est un renouvellement d'habilitation.

- sans co-habilitation avec Poitiers.
- sur les volumes horaires du DAEU Option A

Le DAEU Options A et B est proposé au sein de l'université de La Rochelle depuis 1994.

De 2004 à 2011, les Universités de Poitiers et La Rochelle ont été co-habilitées à délivrer ce diplôme.

Le DAEU Option B a été proposé de 1994 à 2010. Il n'est pas envisagé de changement pour l'offre 2012 / 2017.

Le DAEU Option A voit un certain nombre d'évolutions au regard du devenir des stagiaires.

- Il est en effet apparu une évolution significative du profil des stagiaires du DAEU Option A qui tend vers un niveau d'expression écrite moindre et insuffisant pour une reprise d'études universitaires. Ce constat a induit une augmentation du volume horaire d'enseignement en français de 60h à 80h pour l'Option A.
- Les diplômés du DAEU Option A se dirigent majoritairement vers des études en faculté de droit, de psychologie et vers les formations en carrières sociales, exigeantes pour leurs qualités rédactionnelles, d'analyse, grammaticales et de synthèse de documents.

- Par ailleurs, l'utilisation de l'informatique et internet s'est démocratisée depuis 15 ans et ne nécessite plus autant de temps de formation dans ce domaine et tout particulièrement concernant l'utilisation de l'outil informatique. Ceci justifie la diminution du volume horaire allouée à cette matière.

- Enfin, l'Université de La Rochelle souhaite proposer un DAEU avec un maximum de 225 h à 230h, ce qui justifie que les matières optionnelles soient passées de 60 à 45 heures.

E. Pour une formation qui sera co-habilitée

Sans objet

F. Si la formation s'inscrit dans le cadre d'un autre partenariat

Conventions de partenariat possibles avec le Greta afin de couvrir l'ensemble du territoire sud Poitou-Charentes, le CNED dans l'objectif de permettre à des candidats une préparation à distance ainsi que la Maison d'Arrêt de St Martin en Ré.

L'ensemble de ces partenaires préparent des stagiaires à l'examen du DAEU, qui se présenteront aux sessions d'examen organisées par l'Université de la Rochelle.

II. BILAN DE FONCTIONNEMENT

GÉNÉRALES AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT

L'OFIVE, Observatoire des Formations, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Etudiante

L'OFIVE fait partie du service d'aide au pilotage qui est lui-même rattaché au secrétariat général.

L'OFIVE a pour mission de collecter, d'analyser et de mettre à disposition des acteurs de l'université les données relatives aux formations, aux parcours de formation, au devenir des étudiants et à la vie étudiante. Il a pour objectif d'aider au pilotage de l'établissement, de fournir les éléments d'évaluation des filières de formation, et de contribuer à l'information des acteurs internes et externes de l'Université.

Les travaux réalisés par l'OFIVE pour le DAEU sont les suivants :

* Insertion professionnelle des étudiants : Enquête d'insertion à 3 et 6 mois des diplômés et sortants du DAEU.

A. Indicateurs disponibles

a. Effectifs: 2 universités et 5 sites de préparation au DAEU en 2009/2010

	Nombre d'inscrits
Université de Poitiers + Enseignement A Distance	*85*
Université La Rochelle + Enseignement à Distance	*97*
Centres de Préparation pour université de Poitiers	*64*
Centres de préparation pour université de la Rochelle : GRETA de Niort et Bressuire	*58*

b. Effectifs: 2 universités et 5 sites de préparation au DAEU en 2008/2009

	Nombre d'inscrits
Université de Poitiers + Enseignement A Distance	111
Université La Rochelle + Enseignement à Distance	*127*
Centres de Préparation pour Université de Poitiers	*78*
Centres de préparation pour université de la Rochelle : GRETA de Niort et Bressuire	*45*

c. Effectifs: 2 universités et 5 sites de préparation au DAEU en 2007/2008

	Nombre d'inscrits
Université de Poitiers + Enseignement A Distance	*103*
Université La Rochelle + Enseignement à Distance	*129*
Centres de Préparation pour Université de Poitiers	*68*
Centres de préparation pour université de la Rochelle : GRETA de Niort et Bressuire	*55*

d. Démissions

On constate depuis ces dernières années une accentuation de la diminution de la moyenne d'âge des stagiaires. Celle-ci se traduit par une plus grande instabilité en comparaison avec un public mature, tant d'un point de vue professionnel, que familial.
Pour tenter de réduire les taux d'abandons, l'Université de La Rochelle s'est appuyée sur son expérience et sur les actions mises en place auprès de ses étudiants de première année de licence et visant à réduire le taux d'abandon.
Pour les stagiaires du DAEU, il a été mis en place des modules d'accompagnement individuel, une limitation des classes à 25 stagiaires et la mise en place du contrôle continu.
On observe que dans ces conditions, le taux de démissions a diminué chaque année. (30% en 2007/2008, 25 % en 2008/2009).

	Effectif 2009 /2010	*Taux d'abandon (%) 2009 /2010*
Université de Poitiers	*33*	*22%*
Université La Rochelle	*26*	*17%*

e. ***Caractéristiques de la population***

1. <u>Répartition par niveau de formation initiale pour 2009/2010</u>

	Université de Poitiers seulement	Université de La Rochelle + ses centres de préparation
Collège	NS	34 %
CAP / BEP	52 %	14 %
Lycée	48 %	52 %

2. Répartition par niveau de formation initiale pour 2008/2009

	Université de Poitiers seulement	Université de La Rochelle + ses centres de préparation
Collège	NS	9 %
CAP / BEP	32 %	48 %
Lycée	68 %	43 %

3. Répartition par niveau de formation initiale pour 2007/2008

	Université de La Rochelle + ses centres de préparation
Collège	45 %
CAP / BEP	5 %
Lycée	50 %

4. Répartition par statut pour 2009/2010

	Université de La Rochelle + ses centres de préparation
Demandeurs d'emploi	66 %
Salariés	34 %

5. Répartition par statut pour 2008/2009

	Université de La Rochelle + ses centres de préparation
Demandeurs d'emploi	65 %
Salariés	35 %

6. Répartition par statut pour 2007/2008

	Université de La Rochelle + ses centres de préparation
Demandeurs d'emploi	57 %
Salariés	43 %

f. ***Résultats au DAEU en 2009/2010***

Taux de réussite calculé en fonction des présents aux examens et non des inscrits

	Nb de présents DAEU A	Nb d'admis DAEU A	Taux de Réussite
Université de Poitiers + ses centres de préparation	92	88	95 %
Université de La Rochelle + ses centres de préparation	83	80	96 %

	Nb de présents DAEU B	Nb d'admis DAEU B	Taux de Réussite
Université de Poitiers + ses centres de préparation	15	14	93%
Université de La Rochelle + ses centres de préparation	13	12	92 %

g. Résultats au DAEU en 2008/2009

Taux de réussite calculé en fonction des présents aux examens et non des inscrits

	Nb de présents DAEU A	Nb d'admis DAEU A	Taux de Réussite
Université de Poitiers + ses centres de préparation	95	79	83 %
Université de La Rochelle + ses centres de préparation	126	68	54 %

	Nb de présents DAEU B	Nb d'admis DAEU B	Taux de Réussite
Université de Poitiers + ses centres de préparation	17	12	70 %
Université de La Rochelle + ses centres de préparation	19	6	32 %

h. Résultats au DAEU en 2007/2008

Taux de réussite calculé en fonction des présents aux examens et non des inscrits

	Nb de présents DAEU A	Nb d'admis DAEU A	Taux de Réussite
Université de Poitiers + ses centres de préparation	81	62	76 %
Université de La Rochelle + ses centres de préparation	62	49	79%

	Nb de présents DAEU B	Nb d'admis DAEU B	Taux de Réussite
Université de Poitiers + ses centres de préparation	11	8	73 %
Université de La Rochelle + ses centres de préparation	11	11	100 %

i. ***Devenir des stagiaires à 6 mois (source OFIVE de décembre 2010)***

Demandeurs d'emploi	10
Employés	46
Travailleurs individuel	4
En formation	24
Congé Maladie ou Maternité ou Parental	10

j. Reprise d'études des diplômés et non diplômés DAEU promotion 2009/2010 pour l'Université de La Rochelle (source OFIVE de décembre 2010)

Effectifs total de reprise d'études	100%	24
Etudes supérieures	75%	18
Formations niveau IV	8%	2
Formations niveau V	8%	2
Formations non qualifiantes	8%	2

B. Eléments de diagnostic et motivation à l'évolution du DAEU de l'Université de La Rochelle

Le DAEU est attractif : entre 120 et 150 personnes le préparent chaque année.
Outre le fait qu'il puisse correspondre à une première étape dans une démarche de projet professionnel et/ou de formation supérieure, la constatation est faite que du point de vue de l'individu, sa préparation et son obtention permettent d'apprendre à se connaître et de reprendre confiance en ses capacités.

Pour 2009/2010, 96% des personnes présentes à l'examen du DAEU Option A et 92% des personnes présentes à l'examen du DAEU Option B ont obtenu le diplôme.

Seuls 11,6 % des diplômés du DAEU Options A et B poursuivent des études supérieures (cf tableau j). Ce taux peut s'expliquer par des difficultés majeures de financement de poursuites d'études pour un public jeune et demandeur d'emploi. De plus, il faut admettre que le niveau scolaire atteint par les stagiaires du DAEU reste en deçà de celui des diplômés de baccalauréats généraux.
L'Université de La Rochelle a fait le choix de réduire cet écart en majorant de manière significative le nombre d'heures d'enseignement des matières obligatoires du DAEU Option A soit en français, et anglais.

On note qu'une majorité des diplômés font prévaloir leur nouveau diplôme pour une évolution professionnelle au sein de leur entreprise ou pour un outil favorisant leur insertion professionnelle.

Les stagiaires de formation continue préparant le DAEU, requièrent un accompagnement fort et individualisé afin de construire leur projet de formation : il est apparu que ceux qui ne souhaitent qu'accéder à un niveau de formation en intégrant la préparation au DAEU, réussissent moins bien que ceux qui ont un autre objectif.
Ils bénéficient également des structures communes de l'environnement universitaire telles la Bibliothèque Universitaire, la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle mais également d'un accès à un environnement numérique de travail (ENT).

Dans cette perspective :

- Le DAEU sera proposé avec un programme pédagogique plus resserré pour les options.

  DAEU Option A : Histoire, Géographie, Mathématiques, Espagnol, Allemand et Informatique.

  DAEU Option B : Physique, Chimie, SVT, Espagnol, Allemand et Informatique.

- L'obtention du DAEU Option A et Option B s'appuie sur une évaluation des enseignements en partie par des examens finaux (30%) en cohérence avec les modalités de contrôle des connaissances dans l'enseignement supérieur. De plus, le contrôle continu est utilisé comme un outil favorisant l'acquisition approfondie et progressive des connaissances afin d'être dans une logique d'évaluation formative. Il sera à hauteur de 70% dans la note finale contre 50% les années précédentes.

- Evolution du dispositif d'auto-évaluation
  Les évaluations de la formation suivie et des enseignements de la formation étaient assurées par le coordonnateur DAEU, à travers deux questionnaires distincts.
  Afin d'harmoniser les procédures d'évaluation du DAEU avec celles des autres diplômes de l'Université de La Rochelle et pour permettre un meilleur suivi, l'Observatoire des Formations de l'insertion professionnelle et de la Vie Etudiante (OFIVE) sera mandaté pour évaluer ces deux indicateurs.

III. OBJECTIFS

A. Objectifs propres au DAEU de l'Université de La Rochelle

Le DAEU est coordonné par le Pôle Formation Continue Universitaire de l'Université de La Rochelle au sein de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle. Ce service commun assure également les missions d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Les stagiaires du DAEU bénéficient des services de la Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle dans ces deux domaines. Ils peuvent ainsi travailler leur projet d'études supérieures en se faisant accompagner par des conseillers d'orientation, et affiner leur projet professionnel avec l'aide des conseillers en insertion, en s'appuyant sur le réseau des acteurs de l'emploi du territoire Rochelais.

L'université de La Rochelle a fait le choix de maintenir le diplôme de DAEU afin de répondre à sa fonction de service public et de proximité pour la moitié sud de la Région Poitou-Charentes.

a. Les connaissances visées pour la poursuite d'études :

Approfondir et enrichir les connaissances dans les matières choisies,

Appréciation des connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation française,

Approfondir la pratique écrite de la langue française et de la langue vivante,

Appréciation des qualités de réflexion, de composition et de style ainsi que de la culture générale.

b. Les compétences visées transversales pour la poursuite d'études :

Compréhension d'un problème posé et y répondre par un choix pertinent d'idées dans un développement clairement structuré,

Capacité d'expression et d'analyse avec l'utilisation de statistiques et graphiques,

Capacité de synthèse,

Utilisation correcte de la langue : vocabulaire, construction de phrases et orthographe.

Acquérir les connaissances de base pour comprendre les systèmes informatiques (aspects matériels, logiciels et informationnels).

Etre capable de configurer et de maintenir le poste de travail informatique.

Maîtriser les applications de base de l'outil informatique.

Effectuer un raisonnement par récurrence.

Savoir reconnaître une suite géométrique ou arithmétique.

Prévoir l'évolution d'un phénomène dans le temps.

Maîtriser les principales fonctions de la chimie organique et leurs propriétés.

Connaître les notions élémentaires de stéréochimie.

Maîtriser les notions de couples redox et les applications en oxydoréduction.

Savoir différencier un acide d'une base et écrire les équations acido-basiques.

Savoir calculer des pH de solutions simples.

Savoir étudier une cinétique chimique.

Connaissances sur le courant continu, le courant alternatif et la mécanique.

B. Poursuites d'étude possibles

- Au sein de l'université de La Rochelle :
    - 12 licences proposées.
    - 5 DUT
- Vers d'autres universités et écoles d'enseignement supérieur.

IV. CONTEXTE

A. Place du DAEU dans l'offre de formation de l'établissement

L'Université de La Rochelle propose le DAEU depuis 1994 et permet à ses détenteurs de bénéficier d'une offre de formation large et diversifiée. Les stagiaires du DAEU qui suivent leur préparation au sein de l'Université de la Rochelle peuvent ensuite intégrer les formations au même titre que les étudiants post-baccalauréat.

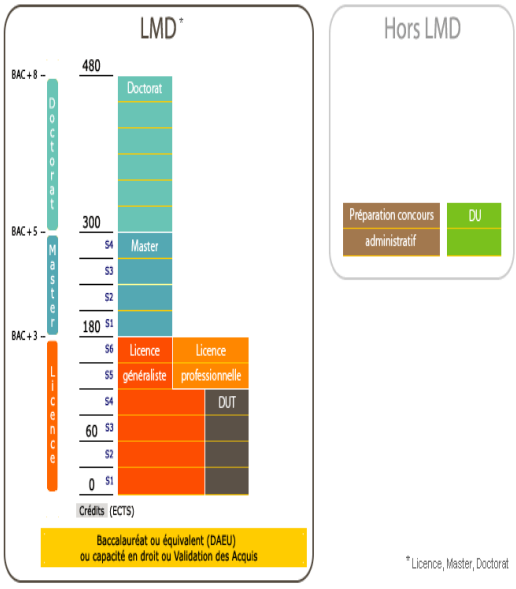

V. ORGANISATION DU DIPLOME

A. Structure de la formation

a. Maquette de la formation pour le DAEU Option A :

Matières Obligatoires
Français
Langue Vivante 1
Matières optionnelles (2 au choix)
Histoire Géographie
Mathématiques
Langue Vivante 2
Informatique

b. Maquette de la formation pour le DAEU Option B :

Matières Obligatoires
Français
Mathématiques
Matières optionnelles (2 au choix)
Physique / chimie
SVT
Langue Vivante 2
Informatique

B. Contenus et types d'enseignement

a. Présentation générale des unités d'enseignement du DAEU Option A:

Le diplôme est délivré après une année de formation correspondant à 225 heures minimum dont 25 % au moins et 40% au plus sont réservés à la préparation de chacune des épreuves obligatoires et dont 10 % au moins et 25 % au plus sont réservés à la préparation de chacune des deux épreuves optionnelles.

1 - Matières obligatoires :

- **Français (80h) : choix des 2 thèmes dans le programme de référence du Bac de Français**

- Grands modèles littéraires
- Langage verbal et images
- Littérature et débats d'idées
- Littérature contemporaine

L'épreuve écrite doit vérifier que le candidat :

- maîtrise la langue (expression écrite) ;
- sait lire, analyser et interpréter des textes ;
- est capable d'établir des liens entre différents textes littéraires afin de dégager une problématique ;
- est capable de mobiliser sa culture littéraire (acquise en cours de français, mais aussi grâce à vos lectures et expériences personnelles) ;
- sait argumenter et prendre en compte différents points de vue ;

- **Langue vivante (60h)**

  Le cours s'organise autour d'exercices de révisions de points de grammaire et de conjugaison, le travail sur des textes (extraits de romans, d'articles de presse sur l'actualité, des sujets de société…) ainsi que sur des sujets conformes à ceux de l'examen final.

L'épreuve écrite comprend 3 types d'exercices notés à égalité et portant sur :

- La compréhension globale
- La traduction en français d'un court passage tiré du texte support.
- La compétence linguistique du candidat (exercices de grammaire) et son expression écrite.

2 - Matières optionnelles (2 au choix)

- **Histoire / Géographie (45h)** :

Histoire (22h30) : **choix des 2 thèmes dans le programme de référence ci-après**

- La seconde guerre mondiale

- Les relations internationales de 45 à nos jours

- La France de 1945 à nos jours

- L'Europe de 1945 à nos jours

Géographie (22h30) : **choix des 2 thèmes dans le programme de référence ci-après**

- Les Etats Unis, une superpuissance

- La Mondialisation

- L'union Européenne

- L'Asie Orientale

- Des Suds en quête de développement

Le candidat doit être capable de :

- Construire et rédiger un plan avec introduction qui pose le problème, 2 ou 3 parties organisées en séquences distinctes et une conclusion qui établit un bilan de la démonstration.
- Délimiter le sujet dans le temps et dans l'espace,
- Raisonner sur des connaissances,
- Utiliser correctement la langue française, attention au vocabulaire, à la construction des phrases et à l'orthographe.
- Utiliser des statistiques et des graphiques,
- Faire preuve d'esprit d'analyse et de synthèse.
- Réaliser une carte simple.

- **Mathématiques (45h)** :

Chapitre 1 : Information chiffrée et suites numériques
Chapitre 2 : Statistiques et probabilités
Chapitre 3 : Fonctions numériques et applications
L'objectif de la formation est d'amener les stagiaires au niveau des connaissances exigibles afin qu'ils puissent suivre les cours de mathématiques post-bac et d'évaluer la capacité du (de la) candidat(e) à mener un calcul algébrique, à décrire avec un vocabulaire adapté ou avec un tableau de variation le comportement d'une fonction et dessiner la courbe représentative d'une fonction compatible avec un tableau de variation, à raisonner en pourcentages et à déterminer des variations en pourcentage.

- **Informatique (40h)** :

- L'objectif de cet enseignement n'est pas seulement de former à l'utilisation du micro-ordinateur, mais de contribuer au développement des capacités de raisonnement à l'aide de nouveaux outils. (On cherchera à mettre en évidence et à renforcer les qualités de compréhension, de réflexion, d'analyse et de déduction des stagiaires, avec l'aide de l'ordinateur.)

- Acquérir les connaissances de base pour comprendre les systèmes informatiques (aspects matériels, logiciels et informationnels).

- être capable de configurer et de maintenir le poste de travail informatique.

- maîtriser les applications de base de l'outil informatique.

Dans la mesure du possible, chaque application aura pour vocation de développer des capacités de raisonnement grâce à l'outil informatique [notamment, on pourra envisager des passerelles avec les cours de maths (tableurs) et de français (traitement de texte)].

c. Présentation générale des unités d'enseignement du DAEU Option B:

1 - Matières obligatoires :

- **Français (60h) : choix des 2 thèmes dans le programme de référence du Bac de Français**

- Grands modèles littéraires
- Langage verbal et images
- Littérature et débats d'idées
- Littérature contemporaine

L'épreuve écrite doit vérifier que le candidat :

- maîtrise la langue (expression écrite) ;
- sait lire, analyser et interpréter des textes ;
- est capable d'établir des liens entre différents textes littéraires afin de dégager une problématique ;
- est capable de mobiliser sa culture littéraire (acquise en cours de français, mais aussi grâce à vos lectures et expériences personnelles) ;
- sait argumenter et prendre en compte différents points de vue ;

- **Mathématiques (60h)**

Chapitre 1 : Analyse

Chapitre 2 : Algèbre et géométrie

L'objectif de la formation est d'amener les auditeurs au niveau des connaissances exigibles ci-dessous afin qu'ils puissent suivre les cours de mathématiques post-bac.
L'épreuve est composée de deux exercices et d'un problème
Ayant pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à résoudre une équation du second degré et à effectuer un raisonnement par récurrence.

2 - Matières optionnelles (2 au choix) :

- **Physique / Chimie (60h)**

Physique (30h) dans le programme suivant :

Chapitre 1 : Mécanique

Chapitre 2 : Electricité – Electronique

Chimie (30h) dans le programme suivant :

Chapitre 1 : Chimie Générale

Chapitre 2 : Chimie Organique

- **Sciences de la vie (40h) dans le programme suivant :**

Chapitre 1 : Biologie animale et végétale

Chapitre 2 : Les grandes fonctions

Chapitre 3 : Sciences de la Terre

La validation porte sur la capacité du candidat à donner la signification de sigles et expressions, à présenter des structures à différentes échelles (macroscopique, cellulaire et moléculaire) , à exposer et/ou expliquer divers phénomènes et mécanismes biologiques ainsi qu'à valider la pratique du raisonnement scientifique et s'adresse à une partie du programme différente de celle de la partie 1.

- **Informatique (40h)**

L'objectif de cet enseignement n'est pas seulement de former à l'utilisation du micro-ordinateur, mais de contribuer au développement des capacités de raisonnement à l'aide de nouveaux outils. (On cherchera à mettre en évidence et à renforcer les qualités de compréhension, de réflexion, d'analyse et de déduction des stagiaires, avec l'aide de l'ordinateur.)

- Acquérir les connaissances de base pour comprendre les systèmes informatiques (aspects matériels, logiciels et informationnels).

- être capable de configurer et de maintenir le poste de travail informatique.

- maîtriser les applications de base de l'outil informatique.

Dans la mesure du possible, chaque application aura pour vocation de développer des capacités de raisonnement grâce à l'outil informatique [notamment, on pourra envisager des passerelles avec les cours de maths (tableurs) et de français (traitement de texte).

C. Pilotage du diplôme

L'équipe enseignante est pilotée par Madame Anne AUBERT

Composition de l'équipe pédagogique du DAEU A :

Nom de l'enseignant	Qualité	Etablissement de rattachement	Enseignements (UE)	Nombre d'heures
BITON Rachel	PRAG	Lycée St Exupéry La Rochelle	Mathématiques	45 h
BUHOT Michel	PRCE	Lycée Jean Monnet Cognac (16)	Histoire / Géographie	45 h
CORRE Olivier	PRCE	Lycée Général de Boyardville (17)	Anglais	60 h
DESIRE Annie	PRCE	Collège Fromentin La Rochelle	Anglais	60 h
FABY Jean Luc	PRCE	Lycée St Exupéry La Rochelle	Français	80 h
FEUGUEUR Jacques	Contractuel	Université La Rochelle	Informatique	40 h
MEUNIER Corinne	PRCE	En cours d'affectation CNED	Français	80 h
SABOURIN Jean Luc	PRAG	Université La Rochelle	Informatique	40 h
VERGNAUD Benoit	PLE	Lycée Raoul Mortier Montmorillon (86)	Histoire / Géographie	45 h

Composition de l'équipe pédagogique du DAEU B :

Nom de l'enseignant	Qualité	Etablissement de rattachement	Enseignements (UE)	Nombre d'heures
AUBERT Anne	MC	Université de La Rochelle	Sciences de la vie	40 h
BITON Rachel	PRAG	Lycée St Exupéry La Rochelle	Mathématiques	60 h
CHEVALEYRE Patrick		Université de La Rochelle	Chimie	30 h
CREUS Juan	MC	Université de La Rochelle	Physique	30 h
FABY Jean Luc	PRCE	Lycée St Exupéry La Rochelle	Français	80 h
FEUGUEUR Jacques	Contractuel	Université La Rochelle	Informatique	40 h
MEUNIER Corinne	PRCE	En cours d'affectation CNED	Français	80 h
SABOURIN Jean Luc	PRAG	Université La Rochelle	Informatique	40 h

D. Contrôles des connaissances et des compétences

a. DAEU Présentiel Université de La Rochelle

MATIERES	EXAMENS	FORMULE D EVALUATION
EPREUVES OBLIGATOIRES : • **Français, coef. 1** • **Langue vivante, coef. 1**	• 1 note sur 20 attendue dans chacune des deux matières – Contrôle continu • 1 note sur 20 attendue dans chacune des deux matières – Examen terminal	• Formule session 1 : (0.7CC+0.3E1) • Formule session 2 : E2
EPREUVES OPTIONNELLES : L'étudiant devra choisir deux des matières proposées par l'ULR au moment de son inscription : **coef. 1 pour chacune**	• 1 note sur 20 attendue dans chacune des deux matières – Contrôle continu • 1 note sur 20 attendue dans chacune des deux matières – Examen terminal	• Formule session 1 : (0.7CC+0.3E1) • Formule session 2 : E2

La note de contrôle continu correspond aux notes des 4 évaluations et d'un examen blanc organisés sur l'ensemble de la période d'enseignement.

Source : règlement des études du DAEU

b. DAEU Enseignements à distance: ULR centre d'examen

MATIERES	EXAMENS	FORMULE D EVALUATION
EPREUVES OBLIGATOIRES : • **Français, coef. 1** • **Langue vivante, coef. 1**	• 1 note sur 20 attendue dans chacune des deux matières Examen terminal	Formule session 1 : E1 Formule session 2 : E2

EPREUVES OPTIONNELLES : *L'étudiant devra choisir deux options au moment de son inscription :* **coef.1 pour chacune**	• 1 note sur 20 attendue dans chacune des deux matières – Examen terminal	Formule session 1 : E1 Formule session 2 : E2

Délibération n° 2011-05-09-3-1-1 : Compte financier 2010

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-9,
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment l'article 49,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu le rapport du commissaire aux comptes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le compte financier 2010.

Délibération n° 2011-05-09-3-1-2 : Affectation des résultats

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-9,
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment l'article 51,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE l'affectation suivante des résultats :

Affectation du résultat 2010 :

- Le déficit de la section de fonctionnement du budget principal de l'université s'élève à 438 288,96 €. Ce résultat déficitaire est imputé sur les réserves de l'établissement (c. 10682).

- Le bénéfice de la section de fonctionnement de la fondation s'élève à 1 442,38 €. Ce résultat est imputé sur le compte relatif aux dotations consomptibles de la fondation (c.1027).

Délibération n° 2011-05-09-3-2 : Décision budgétaire modificative 2011 n° 1 (DBM 1)

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE la décision budgétaire modificative 2011 n° 1 (DBM1) présentée dans les documents annexés à la présente délibération,

APPROUVE la modification du plafond d'emplois présentée dans les documents annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2011.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

Annexes
(Voir pages suivantes)

Présentation du budget agrégé de l'établissement - exercice 2011 - DBM1 - Conseil d'administration du 9 mai 2011

Budget ULR et Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de la Fondation

1ère section : compte de résultat prévisionnel

Dépenses de fonctionnement	Formations	Bibliothèque	Recherche	Diffusion des savoirs	Immobilier	Pilotage	Vie étudiante	Amortis. et provisions	Total Budget	Différentiel total BP/DBM1	dont Reports	dont ajustement DBM1
Masse salariale	22 049 185	1 304 645	19 670 532	70 045	1 849 199	5 637 582	473 291		**51 054 479**	262 326	477 590	-215 264
Fonctionnement	3 540 303	690 548	3 457 565	33 000	4 121 937	2 381 881	439 221	1 765 123	**16 429 578**	2 162 639	1 685 029	477 610
Total des dépenses de fonctionnement	**25 589 488**	**1 995 193**	**23 128 097**	**103 045**	**5 971 136**	**8 019 463**	**912 512**	**1 765 123**	**67 484 057**	**2 424 965**	**2 162 618**	**262 347**

RECETTES	ETAT	Collectivités	Europe	Ressources propres	Prestations internes	Amortisse ments et provisions	Total Budget	Montant DBM 1
Hors recherche	51 152 865	1 321 912	322 280	4 101 644	325 052	834 069	58 057 822	1 104 901
Recherche	1 008 218	3 638 811	929 558	723 735	177 879	785 416	7 263 617	-842 554
Total des recettes	**52 161 083**	**4 960 723**	**1 251 838**	**4 825 379**	**502 931**	**1 619 485**	**65 321 439**	**262 347**
Résultat prévisionnel négatif							**-2 162 618**	reports de fonctionnement
Total équilibre du compte de résultat							**67 484 057**	

Total équilibre du compte de résultat prévisionnel		**67 484 057**

Calcul IAF :	résultat compte de résultat prévisionnel	**-2 162 618**	éléments positifs de CAF	**145 638**		**-2 016 980**

2ème section : tableau de financement abrégé

Dépenses d'investissement	Formations	Bibliothèque	Recherche	Diffusion des savoirs	Immobilier	Pilotage	Vie étudiante	Dépenses à ventiler	Total Budget	Montant DBM 1	dont Reports	dont ajustement DBM1
Insuffisance d'autofinancement									**2 016 980**			
Investissement	548 302	12 100	2 595 541	0	973 889	656 784	20 000	0	**4 806 616**	1 681 013	1 478 532	202 481
Total des emplois	**548 302**	**12 100**	**2 595 541**	**0**	**973 889**	**656 784**	**20 000**		**6 823 596**	**1 681 013**	**1 478 532**	**202 481**

Ressources	ETAT	Collectivités	Europe	Ressources propres	Prestations internes	Non décaissables	Total Budget	Montant DBM 1
Hors recherche	203 284	169 500	1 300	188 652	0	0	562 736	122 286
Recherche	402 800	803 080	668 177	91 291	0	0	1 965 348	80 195
Total ressources	**606 084**	**972 580**	**669 477**	**279 943**	**0**	**0**	**2 528 084**	**202 481**
Prélèvement sur Fonds de Roulement							**-4 295 512**	reports d'investissement + PPI -éléments positifs de CAF

Tableau n°2 (à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2011-DBM1

Catégories d'emplois	Nature des emplois		*(A)* Emplois sous plafond Etat En ETPT		*(B)* Emplois financés sur ressources propres En ETPT	*(C) = (A) + (B)* Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	363	*(1)*		363
		CDI				-
	Non permanents	CDD	43		44	87
S/total EC			**406**			**450**
BIATOSS	Permanents	Titulaires	245	*(2)*		245
		CDI	6			6
	Non permanents	CDD	21		109	130
S/total Biatoss			272		109	**381**
Totaux			**678**	*(3)*	**153**	**831**
			Plafond des emplois fixé par l'Etat			**Plafond global des emplois voté par le CA**

Délibération n° 2011-05-09-3-3 : Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment l'article 36,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis favorable de l'agent comptable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

PROPOSE au président de l'université l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Date	Références	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
19/05/2010	50/960/2010	6,00 €		**6,00 €**
22/04/2010	143/991/2010	13,95 €		**13,95 €**
28/04/2010	278/991/2010	14,56 €		**14,56 €**
28/04/2010	189/991/2010	18,03 €		**18,03 €**
21/04/2010	74/991/2010 261/991/2010 162/991/2010	37,99 € 87,14 € 89,24 €		**214,37 €**
21/04/2010	18/991/2010 80/900/2010	39.37 € 30,05 €		**69,42 €**
22/04/2010	107/991/2010	48,07 €		**48,07 €**
21/04/2010	37/991/2010	57,73 €		**57,73 €**
21/04/2010	56/991/2010	99,85 €		**99,85 €**
TOTAL		**541,98 €**		**541,98 €**

PROPOSE au président de l'université les remises gracieuses suivantes :

Date	Références	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
12/04/2010	17/950/2010	1 463,00 €	800,00 €	**663,00 €**
07/05/210	27/950/2010	600,00 €	180,00 €	**420,00 €**
20/07/2010	51/950/2010	735,00 €	0.00 €	**735,00 €**
TOTAL		**2 798,00 €**	**980,00 €**	**1 818,00 €**

Délibération n° 2011-05-09-3-4 : Tarifs de l'institut Confucius - HSK

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu la délibération du conseil d'UFR de la Flash du 5 mai 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOPTE les tarifs suivants dans le cadre de l'institut Confucius :

Test de langue chinoise Hanyu Shuiping Kaoshi (HSK) : montant des frais d'inscription :

HSK niveau 5	40 euros
HSK niveau 6	50 euros

Délibération n° 2011-05-09-4 : Statuts du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) des universités de Poitiers et La Rochelle

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-7, L. 712-3 et L. 831-1,
Vu le décret n° 2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions des services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les statuts du service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) des universités de Poitiers et La Rochelle joints en annexe à la présente délibération.

Annexe

Statuts du Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) des universités de Poitiers et La Rochelle

Vus :
Le Code de la santé publique notamment dans ses articles L. 1411-8 et L. 1411-11 ;
Le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 711-7 et L. 831-3 ;
Le décret n° 2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions des services universitaires et inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé ;
Le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;
Le décret n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 relatif aux centres de santé ;

Article 1 : Création du service

Conformément à l'article L. 831-1 du Code de l'éducation, l'université de Poitiers université de rattachement (ci-après désignée UP) et l'université de La Rochelle université cocontractante (ci-après désignée ULR) organisent une protection médicale et sociale au bénéfice de leurs étudiants, par la création d'un service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (ci-après désigné SIUMPPS).

Article 2 : Missions du service

Dans la continuité de la politique de santé en faveur des élèves de l'enseignement secondaire, le SIUMPPS est chargé d'organiser une veille sanitaire pour l'ensemble de la population étudiante des deux universités UP et ULR.

Article 2-1

Conformément au décret n° 2008-1026 du 07/10/2008, les missions du service sont les suivantes :

- effectuer au moins un examen préventif intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur ;
- assurer une visite médicale à tous les étudiants exposés à des risques particuliers durant leur cursus ;
- contribuer au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants handicapés dans l'établissement ;
- participer aux instances de régulation de l'hygiène et sécurité ;

- engager et coordonner des programmes de prévention et des actions d'éducation à la santé, en jouant un rôle de conseil et de relais avec les partenaires, notamment dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- développer des programmes d'études et de recherches sur la santé des étudiants avec les différents acteurs de la vie universitaire et notamment des études épidémiologiques ;

- créer un centre de santé dans le respect de la politique développée par les présidents d'universités et après autorisation des autorités régionales compétentes ;

- établir une coordination avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour un meilleur accueil des étudiants étrangers inscrits dans les deux universités ;

- contribuer au dispositif de lutte contre les crises sanitaires.

Article 2-2

Par ailleurs, le service

- met en œuvre l'action sociale en faveur des étudiants par la présence d'un service social travaillant en collaboration étroite avec le CROUS dans le cadre d'une convention de coopération entre le service social du SIUMPPS et le service social du CROUS ;

- propose la mise à jour des vaccinations obligatoires ou recommandées par le calendrier vaccinal ;

- facilite l'accès aux soins des étudiants par des consultations diversifiées, variables selon les politiques d'universités et les moyens humains : médecine générale et certificats médicaux - médecine spécialisée (planification-gynécologie, médecine du sport, psychiatrie) - dépistage anonyme et gratuit du virus du Sida, de l'hépatite B et C (CIDAG) – consultations psychologiques – consultations addictions (cannabis et autres substances) – entretiens d'écoute par médecins, infirmier(e)s et assistant(e)s sociales, avec orientation vers psychologue ou psychiatre si besoin ;

- assure, lorsque des moyens financiers appropriés sont mis à sa disposition, des actions de médecine du sport ;

- contribue à la formation des étudiants notamment dans le cadre du secourisme et des unités d'enseignement ;

- peut accueillir au sein du service des stagiaires (infirmiers, assistant(e)s sociales, secrétaires…) ;

- contribue à la médecine de prévention des personnels et des doctorants exposés à des risques particuliers, lorsque des moyens spécifiques financiers, distincts de ceux dédiés à la santé des étudiants, sont alloués par les universités à la médecine de prévention des personnels.

Article 2-3

Le service peut aussi assurer ces mêmes missions auprès d'autres établissements d'enseignement supérieur, sur leur demande et en fonction des possibilités du service. L'exécution de ces prestations peut être confiée par voie contractuelle au SIUMPPS, moyennant une contribution aux frais de fonctionnement. Ces partenariats font l'objet de conventions signées par les établissements d'enseignement supérieur avec l'université concernée.

Article 3 : La direction

Article 3-1

Le service est dirigé par un directeur assisté d'un conseil. Le directeur veille à inscrire les évolutions du service dans la politique de l'établissement en matière d'action sociale et de santé. Pour cela, il travaille en collaboration avec le chargé de mission Handicap de l'UP et le chargé de mission accompagnement social et santé des étudiants de l'ULR.

Article 3-2

Le directeur du service est un médecin nommé par le président de l'UP après avis du président de l'ULR et des deux conseils d'administration. Il est choisi parmi les médecins titulaires d'un diplôme de spécialité en santé publique et médecine sociale, ou du certificat d'études spéciales de santé publique ou possédant une qualification en santé publique. En l'absence de candidat possédant de tels diplômes ou qualifications, il pourra être fait appel à un médecin du secteur libéral.

Article 3-3

Le directeur administre le service et met en œuvre les missions citées dans l'article 2 ci-dessus, sous l'autorité du président de l'université de rattachement.

Le directeur est consulté et peut être entendu sur sa demande, par les instances délibérantes et consultatives des deux universités sur toute question concernant la protection de la santé des étudiants.

Il rédige le rapport annuel d'activité qui sera présenté aux CEVU et transmis aux présidents des deux universités.

Article 4 : Le conseil du SIUMPPS

Le conseil du SIUMPPS est présidé par le président de l'UP ou son représentant.

Il est assisté du directeur du service et du vice-président étudiant du CEVU de l'UP.

Article 4-1 : Composition

Le conseil comprend 21 membres :

Des membres de droit :

- le président de l'UP ou son représentant ;
- le vice-président du CEVU de l'ULR ou son représentant ;
- les vice-présidents étudiants des deux universités ;
- le médecin directeur.

Des membres élus exerçant des fonctions au sein du service par scrutin de liste à un tour sans quorum, par les membres du SIUMPPS

- 2 médecins exerçant des fonctions dans le service (de préférence un par université) ;
- 2 personnels infirmiers exerçant des fonctions dans le service ;
- 2 représentants des personnels administratifs techniques ou sociaux exerçant des fonctions dans le service.

Des membres désignés par les CEVU :

- 2 représentants des personnels enseignants désignés parmi les élus des CEVU (de préférence 1 par université) ;
- 3 représentants des étudiants désignés parmi les élus des CEVU des universités (2 pour Poitiers, 1 pour La Rochelle.

Des membres compétents :

- 5 personnalités extérieures désignées par le président de l'UP sur proposition du directeur du service, dont un représentant du CROUS, un représentant de chaque mutuelle étudiante, un représentant d'une collectivité territoriale, un représentant de l'ARS.

Membres invités permanents :

- les directeurs généraux des services ;
- l'agent comptable de l'université de l'UP ;
- le coordonnateur du dispositif handicap universitaire de l'université de rattachement ;
- le recteur ou son représentant.

Le conseil peut, sur proposition de son président, inviter toute personne dont il juge la présence utile pour assister à ses séances (les médecins de prévention, les responsables hygiène et sécurité …)

Article 4-3 : Mandat des membres du conseil

Le mandat des membres du conseil du SIUMPPS coïncide avec celui des membres élus aux CEVU de l'université (4 ans pour les personnels et 2 ans pour les étudiants).

Lorsqu'un membre du conseil vient à perdre la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4-4 : Rôle du Conseil

Le conseil a un rôle consultatif.

Il est consulté sur :

- la politique de santé des étudiants des universités

- les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption, par le conseil d'administration des universités ;

- le rapport annuel d'activité du service

- le cas échéant : les conventions liant le service à d'autres organismes extérieurs à l'université, préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'université ou université de rattachement.

Article 4-5 : Fonctionnement du Conseil

Le conseil du service se réunit au moins une fois par an.

Il est convoqué par son président soit de sa propre initiative, soit à la demande du directeur du service, soit à la demande du tiers des membres du conseil.

Le président fixe l'ordre du jour, sur proposition du directeur du service.

Les convocations sont envoyées aux membres du conseil accompagnées de l'ordre du jour et des documents de travail ainsi que du procès verbal de la séance précédente, sept jours francs avant le jour de la réunion.

Le conseil ne peut se tenir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés au début de la séance.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Les questions qui n'auront pu être soumises à délibération faute de quorum sont obligatoirement soumises à délibération lors d'une autre séance du même conseil, qui se réunit dans un délai de 15 jours maximum, selon le même ordre du jour.

La présence ou la représentation du tiers des membres en exercice est dans ce cas suffisante pour la validité des délibérations.

Tout membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Les séances du conseil font l'objet d'un compte-rendu qui est transmis aux membres du conseil et aux présidents des universités. Il est également affiché dans le service

Article 5 : Dispositions financières

Le budget alloué au service est arrêté par le président de l'UP après vote du conseil d'administration de cette même université.

L'article L. 712-2 du code de l'éducation laisse la possibilité au président de l'université de déléguer sa signature au directeur du service, notamment dans le cadre de l'exécution du budget.

Article 5-1

La participation respective de chaque université se règle par voie de convention.

Article 5-2

Les moyens financiers du SIUMPPS sont :
la subvention annuelle de fonctionnement correspondant à la participation de l'État, imputée sur le budget global des universités ;
les droits payés par les étudiants au titre de la médecine préventive ;
la participation aux dépenses du service de médecine préventive de l'ULR ;
la subvention annuelle de fonctionnement pour la médecine de prévention des personnels
des subventions diverses éventuelles allouées par des personnes publiques ou privées ;
les prestations du centre de santé, les prestations de service pour le compte d'organismes ayant passé convention ;
une dotation en emplois sur le budget de l'État.

Article 6

Le directeur gère le service sous l'autorité du président de l'université de Poitiers.

Article 7

Les statuts du service sont fixés par les conseils d'administration des universités. Ils peuvent être révisés à la demande des présidents sur proposition du conseil du SIUMPPS ou en fonction de l'évolution de la législation.

Délibération n° 2011-05-09-5 : Programme annuel 2011 de prévention des risques professionnels

Séance du 9 mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le décret n° 95-482 du 24 avril 1995 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du CHS du 24 mars 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le programme annuel 2011 de prévention des risques professionnels.

Le programme annuel 2011 de prévention des risques professionnels peut être consulté aux services centraux.